

Middleborough Public Schools

Apprenants en langue anglaise Guide du programme

2017 – 2018



*« ... promouvoir une culture de l'excellence pour
chacun des élèves, dans toutes les classes, tous les
jours. »*

Table des matières

Personnes à contacter.....	3
Définition de Compétence limitée en anglais (LEP)	3
Buts et objectifs du programme de l'Apprenant en langue anglaise	4
Définition de Compétence anciennement limitée en anglais (FLEP)	4
Identification initiale des élèves en Compétence limitée en anglais (LEP).....	5
Étude de la langue parlée à la maison.....	5
Identification des niveaux de compétence en langue anglaise	6
Outils d'évaluation	6
Affectation et développement des apprenants	7
Règlementation en matière de dispense	8
Dossiers des élèves	8
Décision de sortie du Programme d'immersion totale (SEI).....	9
Le Programme éducatif	9
Rapports.....	10
Organigramme du programme	11
Exigences liées à une licence et une maîtrise de la langue.....	12
Évaluation annuelle du Programme Apprenants en langue anglaise (ELL).....	12

Personnes à contacter pour le programme

Pour le Programme des Apprenants en langue anglaise des Middleborough Public Schools, veuillez contacter les personnes suivantes :

John Cardoza
Enseignant de l'anglais comme langue seconde
508-946-2010
cardoza.j@middlesboro.k12.ma.us

Introduction

Il est important de réfléchir au meilleur apprentissage pour chacun des enfants afin d'adapter l'enseignement à leurs besoins individuels. Les Middleborough Public Schools sont convaincues qu'il est essentiel de donner l'opportunité aux Apprenants en langue anglaise (ELL), ou à ceux ayant une Compétence limitée en anglais (LEP), de maîtriser la langue anglaise et de leur offrir un accès complet au programme. Certains élèves n'ont pas une base solide en matière d'alphabetisation ou de maîtrise de leur langue maternelle et ont besoin de développer des compétences fondamentales en écoute, expression orale, lecture et écriture en langue anglaise. Pour atteindre ces objectifs, les Middleborough Public Schools apporteront leur soutien pédagogique à ces élèves en conformité avec les directives du ministère de l'Éducation du Massachusetts.

Définition de la Compétence limitée en anglais (LEP)

- (a) Un élève qui n'est pas né aux États-Unis, et dont la langue maternelle est une langue autre que l'anglais, et qui n'est pas en mesure de suivre normalement les cours de sa classe en langue anglaise ou
- (b) Un élève qui est né aux États-Unis de parents non anglophones et qui n'est pas en mesure de suivre normalement les cours de sa classe en langue anglaise.

Note : Les termes Apprenant en langue anglaise et Compétence limitée en anglais peuvent être utilisés indifféremment.

Buts et objectifs du Programme de l'Apprenant en langue anglaise

Les Middleborough Public Schools ont le plaisir d'accueillir des Apprenants en langue anglaise dans tous leurs établissements, ce qui enrichit la diversité culturelle et linguistique de notre corps étudiant. C'est en participant à notre système d'enseignement que chaque élève Apprenant en langue anglaise (ELL) enrichit de sa contribution unique toutes les facettes de notre communauté apprenante. L'accès pour tous aux opportunités d'enseignement est le fer de lance de nos établissements.

Les buts du programme d'enseignement en langue anglaise sont à trois niveaux :

- 1) Développer la compétence en langue anglaise et accompagner la réussite scolaire en s'alignant sur les Systèmes pour Apprenants en langue anglaise du Massachusetts.
- 2) Favoriser l'adaptation des Apprenants en langue anglaise (ELL) à la nouvelle culture et encourager la participation des parents et des tuteurs.
- 3) Promouvoir l'intérêt pour la diversité au sein de la communauté scolaire.

Les Middleborough Public Schools atteignent ces buts en :

- Intégrant le contenu de l'enseignement des Apprenants en langue anglaise (ELL) dans les classes ordinaires.
- Dispensant des cours de développement de la langue anglaise et en proposant un soutien scolaire aux Apprenants en langue anglaise (ELL) selon les besoins en matière de **soutien individuel, de programme individualisé ou d'inclusion.**
- Créant un environnement d'apprentissage qui inclut tous les élèves
- Intégrant la sensibilisation culturelle dans le programme
- Faisant en sorte que le personnel d'Apprenants en langue anglaise (ELL) assure la liaison entre les apprenants, les enseignants et les contenus.
- Promouvant la communication entre l'administration scolaire et les familles des Apprenants en langue anglaise (ELL)

Définition de Compétence anciennement limitée en anglais (FLEP)

- (a) Un élève qui est jugé compétent en langue anglaise et peut participer valablement à tous les volets du programme général d'enseignement du district sans utiliser de documents adaptés ou simplifiés en anglais.
- (b) Un élève avec un score en section intermédiaire ou en section avancée du test ACCESS, le test mandaté par l'État intervenu en janvier-février.

Identification initiale des étudiants de la Compétence limitée en anglais (LEP)

Les Middleborough Public Schools ont une procédure uniforme d'identification initiale des élèves de la Compétence limitée en anglais (LEP). Veuillez étudier les étapes suivantes de notre procédure :

Étude de la langue parlée à la maison

L'Étude de la langue parlée à la maison fait partie du processus d'inscription à l'école et des documents à remplir par chaque parent ou tuteur. Le coordonnateur d'Apprenants en langue anglaise (ELL)/l'enseignant d'Anglais langue seconde (ESL) formeront le personnel des admissions, chaque année, sur la mise en place de ce processus. Les enseignants d'Anglais langue seconde (ESL) rencontreront personnellement les parents et tuteurs potentiels des Apprenants en langue anglaise (ELL). Les enseignants d'Apprenants en langue anglaise (ELL) participeront également à la projection K du Memorial Early Childhood Center (MECC)/K.

L'Étude de la langue parlée à la maison fait partie du dossier d'inscription remis aux parents/tuteurs de tous les élèves intégrant les Middleborough Public Schools. Ce document est distribué à chaque famille, qu'il y ait ou non une autre langue parlée à la maison, et que la personne en charge de l'admission pense ou non que la famille et l'élève maîtrisent l'anglais. L'Étude de la langue parlée à la maison est conservée dans le dossier permanent de l'élève. Lorsque les réponses de l'élève à l'Étude de la langue parlée à la maison suggèrent qu'il/elle peut être un Apprenant en langue anglaise, la personne chargée de l'admission doit envoyer une copie de l'étude au coordonnateur du district chargé des Apprenants de en langue anglaise (ELL)/à l'enseignant d'Anglais langue seconde (ESL) dans les cinq jours de classe suivants.

Le directeur et l'équipe Apprenants en langue anglaise de l'établissement évalueront les Études de la langue parlée à la maison et contacteront les parents/tuteurs de chaque élève identifié comme un Apprenant en langue anglaise potentiel. L'objectif de ce premier contact est le suivant :

- Établir une relation de travail avec la famille
- Informer le parent/le tuteur des programmes disponibles pour les Apprenants en langue anglaise (ELL)
- Informer le parent/le tuteur des attentes, des règlements et des procédures de l'établissement
- Assister les parents/les tuteurs dans la recherche des ressources communautaires pouvant faciliter l'adaptation culturelle de la famille
- Informer le parent/le tuteur des procédures Apprenants en langue anglaise (ELL) pour le district

Le directeur transmettra les noms de tous les nouveaux élèves Apprenants en langue anglaise (ELL) au coordonnateur concerné du district/à l'enseignant d'Anglais langue seconde (ESL) et à l'adjoint du district en charge de la gestion de l'information sur les élèves (SIM).

Identification des niveaux de compétence en langue anglaise

Un membre du personnel dédié fera passer un test standard de compétence en langue anglaise en matière d'écoute et d'expression orale, soit avant que l'élève ne soit inscrit pour des cours, soit dans les deux semaines suivant l'inscription.

Outils d'évaluation

Il est possible d'utiliser plusieurs types de tests pour l'évaluation de la dominance linguistique, la maîtrise de l'expression orale et les niveaux de compétence en lecture et écriture. Les résultats de l'évaluation, issus des tests indiqués ci-dessous, sont à utiliser en tant que ressources et lignes directrices par l'équipe Apprenants en langue anglaise (ELL) lors des décisions d'entrées ou de sorties des programmes. Les résultats des évaluations du district, de l'État et de l'établissement sont aussi utilisés pour fournir des informations complémentaires sur la performance scolaire de l'élève.

Tableau 1.0 Les évaluations et leur objectif

Catégorie	Évaluation	Objectif	Calendrier de l'évaluation
K-12	Barèmes d'évaluation linguistique (Liens LAS)	Évaluation de la lecture, de l'écriture, de l'expression orale, de l'écoute et des capacités de compréhension à la fois de la langue académique et sociale.	À l'arrivée et le cas échéant pour le suivi des progrès en cours
K-12	WIDA-MODEL et/ou test d'évaluation ACCESS (W-APT) (WIDA Screener – 2017-2018) Note : <i>Des entretiens informels sont conduits avec les parents à l'arrivée.</i>	Pour déterminer les niveaux de compétence en langue anglaise dans les domaines suivants : lecture, écriture, expression orale et écoute	Les nouveaux élèves sont évalués à l'arrivée puis identifiés à l'aide de <i>l'Étude de la langue parlée à la maison</i> , des références des enseignants et des entretiens avec les parents.
K-12	Évaluer la compréhension et la communication en anglais d'un État à l'autre. (ACCESS)	Suivre les progrès des élèves en termes d'acquisition de l'anglais académique	Annuellement

L'objectif de ces tests est de :

- 1) Déterminer la capacité des élèves à effectuer leur travail scolaire et leurs devoirs en langue anglaise ;
- 2) Déterminer une éventuelle intégration au sein d'un Programme d'immersion totale (SEI) ;
- 3) Déterminer si l'élève peut réussir sur un plan linguistique dans toutes les matières du programme et déterminer si des soutiens additionnels sont nécessaires, le cas échéant ;
- 4) Créer un projet éducatif pour l'élève et prévoir un placement adapté.
- 5) Préparer les enseignants à évaluer les besoins éducatifs de leurs élèves et à en débattre
- 6) Inscrire l'élève dans un continuum de Compétence en langue anglaise, décrit dans les normes de Compétence en langue anglaise (ELP) du *World-Class Instructional Design and*

Assessment (Consortium) WIDA, et déterminer les étapes éducatives sur cette base.

Les membres du personnel de chaque établissement seront formés pour faire passer ces évaluations. Le directeur de l'établissement désignera un membre du personnel pour évaluer chaque élève. Tous les élèves Apprenants en langue anglaise (ELL) participeront au test d'État ACCESS.2.0 pour les Apprenants en langue anglaise (ELL) comme indiqué par le département de l'Enseignement élémentaire et secondaire (DESE). Ces évaluations seront conduites par du personnel formé et certifié.

Affectation et développement des élèves Apprenants en langue anglaise

Le coordonnateur Apprenants en langue anglaise (ELL) du district/l'enseignant d'Anglais langue seconde (ESL) et le directeur de l'établissement analyseront les données relatives à la compétence linguistique en lecture, écriture, écoute et expression orale, sur la base des évaluations standards. Les dossiers scolaires des élèves sont également étudiés, le cas échéant. Ces données servent à déterminer si l'élève sera inscrit dans un Programme d'immersion totale (SEI) ou dans une filière éducative classique. Les élèves Apprenants en langue anglaise (ELL), répondant aux critères, sont éligibles pour tous les services de soutien pédagogique proposés par les Middleborough Public Schools incluant, mais non limités à, Special Education and Title 1 (Éducation spéciale et Titre 1). Le coordonnateur/le superintendant des Apprenants en langue anglaise (ELL) notifiera les parents par écrit, sous une semaine à compter de la décision, de l'éligibilité de leurs enfants aux services de soutien pédagogique Apprenants en langue anglaise (ELL) (voir la lettre de notification aux parents).

Aucun élève Apprenants en langue anglaise (ELL) ne doit être séparé de ses pairs anglophones sauf pour les nécessités du programme d'enseignement d'Anglais langue seconde. Les élèves Apprenants en langue anglaise (ELL) bénéficieront d'un enseignement et de programmes identiques à ceux des élèves non-Apprenants en langue anglaise et auront les mêmes opportunités d'accéder à l'ensemble des programmes K-12.

Les élèves Apprenants en langue anglaise (ELL) auront accès aux dictionnaires de mots de leur langue maternelle. Les élèves Apprenants en langue anglaise (ELL) auront droit à un interprète pour toutes les réunions sur le thème de l'orientation scolaire. Le conseiller d'orientation de l'élève, assisté par le coordonnateur Apprenants en langue anglaise (ELL), est responsable de la programmation des interprètes pour ces réunions.

Les Middleborough Public Schools essaieront d'inscrire les étudiants bilingues, nouvellement arrivés dans le district, et maîtrisant la langue anglaise, dans des classes où se trouve un professeur d'anglais certifié en immersion totale (SEI). Le district se mettra également en contact avec ses parents et fera tout pour les impliquer dans l'éducation de leur enfant.

Règlementation en matière de dispense

Les parents des élèves Apprenants en langue anglaise (ELL) ont le droit de faire une demande de dispense du programme alternatif de langue anglaise ou de refuser les services de soutien (voir le formulaire de dispense). Les élèves dont les parents refusent l'admission dans les programmes Anglais langue seconde (ESL) ou Immersion totale en langue anglaise (SEI) du district bénéficieront d'un soutien linguistique en langue anglaise. Dans la semaine suivant le refus des services, une réunion sera organisée au niveau de la structure par l'équipe de soutien de l'établissement.

L'équipe de soutien de l'établissement se référera aux données disponibles sur l'élève (incluant, mais non limitées aux résultats d'évaluation de la compétence en langue anglaise, aux résultats d'évaluation du Système complet d'évaluation du Massachusetts [MCAS], aux bulletins scolaires et aux évaluations des professeurs de classe) pour décider du niveau de soutien nécessaire. Un Programme individuel de réussite scolaire sera élaboré pour l'élève par l'équipe de soutien de l'établissement, au niveau secondaire, et un Plan d'adaptation du curriculum sera créé pour l'élève par l'équipe de soutien au niveau élémentaire. Les administrateurs de l'établissement superviseront ce plan et des services spécifiques à mettre en œuvre seront identifiés. Les services peuvent inclure, mais ne sont pas limités à (a) soutien dans la salle de cours par un assistant éducatif/stagiaire (b) ajustements et modifications du contenu du programme et du travail de classe (c) temps programmé pour participer aux classes de soutien scolaire de l'établissement et/ou rapports réguliers sur les progrès par le conseiller d'orientation pour envoi à la famille et au coordonnateur Apprenants en langue anglaise (ELL). L'équipe de soutien de l'établissement se réunira à la fin de chaque trimestre scolaire pour évaluer les progrès de chaque élève Apprenants en langue anglaise (ELL) et effectuer les changements nécessaires au Plan individuel de réussite scolaire ou au Plan d'adaptation du curriculum.

Dossiers des élèves

Chaque établissement conservera les dossiers des élèves Apprenants en langue anglaise (ELL) dans sa structure en complément d'un fichier dupliqué (voir la liste de contrôle de l'élève Apprenants en langue anglaise (ELL) à conserver dans le bureau Anglais langue seconde (ESL). Les dossiers des élèves Anglais langue seconde (ESL) comportent :

- Étude de la langue parlée à la maison
- Résultats de l'identification, des tests de compétence et des évaluations incluant WIDA MODEL, W-APT/WIDA Screener, ACCESS, et MCAS parmi d'autres.
- Informations relatives au parcours scolaire antérieur de l'élève
- Copies des lettres de notification aux parents, rapports sur les progrès et bulletins scolaires (en langue maternelle le cas échéant)
- Document retraçant la surveillance du suivi (si applicable)
- Document de consentement des parents pour « exclure » l'anglais de l'enseignement (si applicable)
- Plan individuel de réussite scolaire ou Plan d'adaptation du curriculum [si applicable]

Décision de sortie du Programme Immersion totale en langue anglaise [SEI]

De nombreuses mesures sont prises lors de décisions de sortie du programme Immersion totale en langue anglaise [SEI]. Si les élèves quittent le programme, leur classement est modifié et passe de Compétence limitée en anglais [LEP] à Compétence anciennement limitée en anglais [FLEP ou FEL]. Afin d’être reclassé en Compétence anciennement limitée en anglais [FLEP], l’élève doit être jugé compétent en langue anglaise et en capacité de participer effectivement à tous les volets du programme général d’enseignement du district sans utiliser de documents adaptés ou simplifiés en anglais.

Les critères utilisés pour cette désignation incluront :

- Évaluations d’État et locale
- Capacité à rivaliser avec les pairs du même âge dans une structure éducative classique avec peu de soutien ou aucun soutien.
- Maîtriser la langue anglaise selon les tests d’État et les tests au niveau local et du district.
- Preuve documentaire que l’élève a répondu aux normes WIDA de Compétence en langue anglaise [ELP]

Tableau 1.1 Critères de sortie

Résultats d’évaluation linguistique	MCAS	Évaluation scolaire	Recommandation des enseignants
<p><u>ACCESS</u> : note de 5 [intermédiaire] ou 6 [avancé] <u>Lecture LAS</u> : note de 3 <u>Écriture LAS</u> : note de 2 ou 3</p>	Maîtrise	Notes C ou au-dessus de C en langue anglaise, mathématique, sciences, histoire et études sociales	Évaluation du/des professeur [s] sur le travail et les progrès de l’élève

Le Programme éducatif

Le programme Apprenants en langue anglaise [ELL] pour chaque établissement/élève sera développé en partenariat avec l’équipe Apprenants en langue anglaise [ELL] et l’administration, incluant le directeur et le superintendant et/ou l’assistant au superintendant des établissements, et réévalué chaque année pour répondre aux besoins de service des élèves. Les niveaux de compétence linguistique, déterminés d’après les évaluations, ainsi que les recommandations des enseignants seront pris en compte et l’équipe Apprenants en langue anglaise [ELL] sera consultée pour préparer le programme éducatif de chaque élève.

Le Programme d’immersion totale en langue anglaise fournit aux élèves les manuels et autres

matériels éducatifs en anglais. Toutefois, le curriculum et la présentation des leçons sont conçus pour des élèves en apprentissage de la langue anglaise. À certains moments, il pourra être nécessaire d'utiliser la langue maternelle à des fins de clarification. L'enseignement du contenu Apprenants en langue anglaise [ELL] se fonde sur les normes du curriculum de langues du Massachusetts 2011 et sur les normes de Compétence en langue anglaise (ELP) composées de 1) langage social et éducatif, 2) études linguistiques, 3) langage mathématique, 4) langage des sciences et 5) langage des études sociales.

Rapport

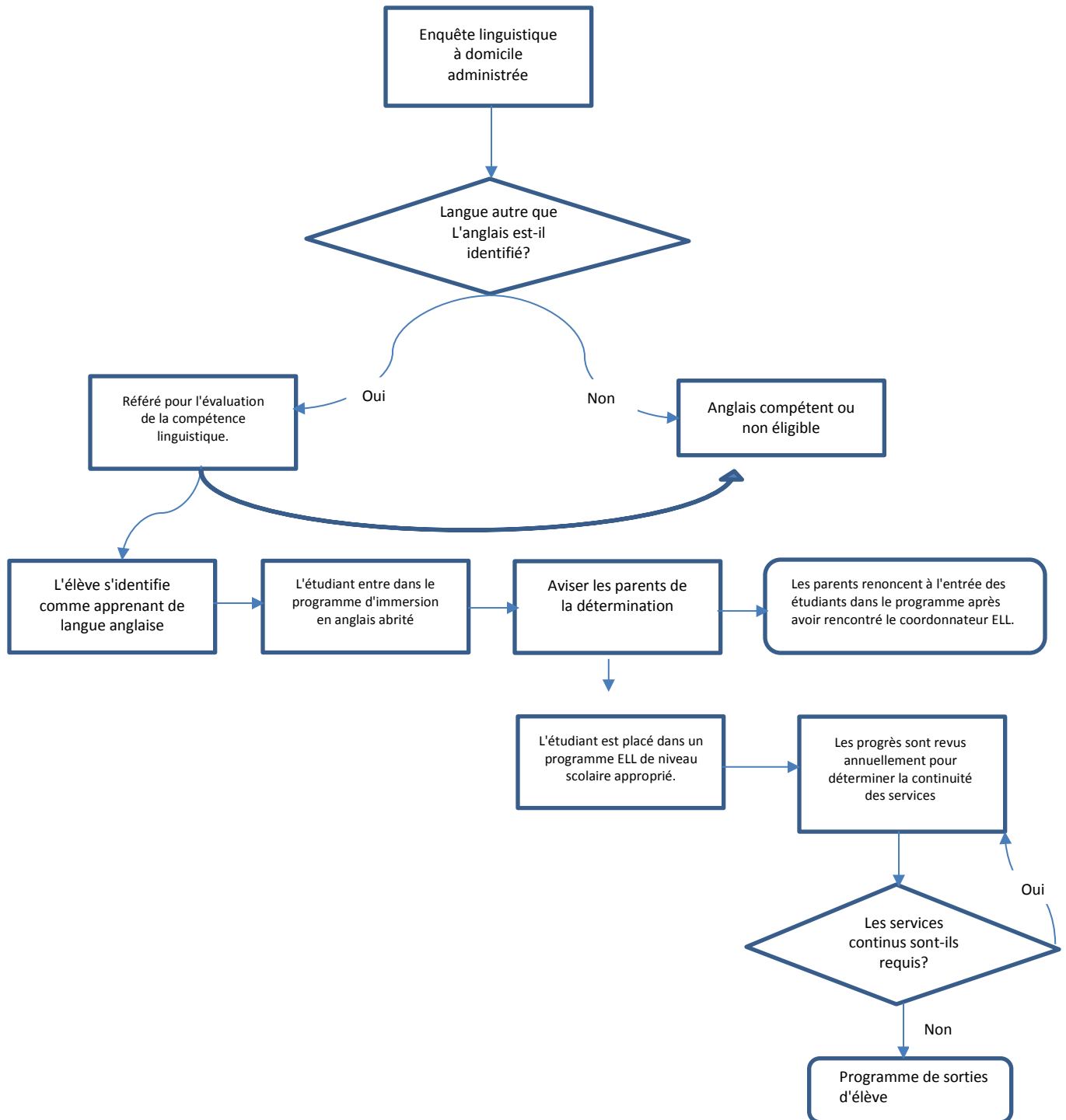
Les directeurs enverront annuellement au ministère de l'Éducation du Massachusetts le nom des élèves déterminés à rejoindre Compétence limitée en anglais, incluant le niveau de classement de l'élève, les langues de base et les types de Programmes d'apprentissage de la langue anglaise dans lesquels ils sont inscrits.

Notification aux parents

Le coordonnateur/le superintendant Apprenants en langue anglaise (ELL) notifiera les parents par écrit, sous une semaine à compter de la décision, de l'éligibilité ou de la non-éligibilité de leurs enfants aux services Apprenants en langue anglaise (ELL) (voir la lettre de notification aux parents). Le district enverra les bulletins scolaires et les rapports de progrès aux parents/tuteurs des élèves Apprenants en langue anglaise (ELL) sur le même mode que celui des rapports d'enseignement général. Les rapports seront rédigés dans la langue maternelle des parents sur demande. Le personnel d'orientation doit notifier le coordonnateur Apprenants en langue anglaise (ELL) à réception de ce type de demande. Le coordonnateur/superintendant Apprenants en langue anglaise (ELL) devra organiser la traduction de ces documents.

Tout élève Apprenants en langue anglaise (ELL), quittant l'établissement sans un diplôme d'études secondaires, un certificat de connaissance ou de réussite, à l'âge de 16 ans, devra être retiré des registres après signature des formulaires adéquats traduits dans sa langue maternelle. Le conseiller d'orientation de l'élève demandera à rencontrer les parents ou tuteurs afin de discuter les motifs du départ et de revoir les options éducatives alternatives. Un traducteur sera disponible pour la réunion. Le conseiller d'orientation programmera le traducteur (le cas échéant).

Organigramme du programme



Exigences liées à une licence et à une maîtrise de la langue

Les professeurs des classes de langue anglaise doivent écrire et parler couramment l'anglais. Le directeur de la structure prendra des décisions en fonction des critères établis par le ministère de l'Éducation du Massachusetts. Des formulaires établissant la maîtrise de l'anglais écrit et parlé doivent être complétés au début de chaque année scolaire par le directeur de la structure pour tous les professeurs des classes de langue anglaise. Le directeur doit conserver ces documents. Une copie de chaque formulaire doit être envoyée au coordonnateur/superintendant Apprenants en langue anglaise (ELL).

Évaluation annuelle du programme Apprenants en langue anglaise (ELL)

Le Programme Apprenants en langue anglaise (ELL) du district sera évalué annuellement par l'intermédiaire d'une analyse d'une variété de données incluant, mais non limitées à :

- MCAS, ainsi que d'autres évaluations standards
- Évaluations du district
- Taux de participation
- Taux d'obtention de diplômes et orientations vers des spécialités
- Participation des enseignants aux ateliers relatifs à Apprenants en langue anglaise (ELL)
- Études sur les enseignants/sur les familles

Ces données seront analysées et transmises annuellement par le coordonnateur/superintendant Apprenants en langue anglaise (ELL) du district. Les résultats se traduiront par des activités spécifiques qui seront intégrées annuellement dans les Plans d'amélioration scolaire.

Pour les formulaires Apprenants en langue anglaise (ELL) du district, veuillez-vous référer à *Quicklinks* – formulaires du programme Apprenants en langue anglaise sur le site des Middleborough Public Schools sous l'onglet « Divisions et programmes ».